



Ministère Délégué Chargé  
de la Décentralisation

# **ÉTAT DES LIEUX DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

## Table des matières

REMERCIEMENTS.....	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	5
1.1    Contexte .....	10
1.2    Justification .....	11
1.3    But et Objectifs.....	11
2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	12
2.1    La revue documentaire .....	12
2.2    La collecte des données quantitatives .....	13
2.3    La collecte des données qualitatives .....	13
2.4    Le traitement cartographique des données collectées .....	14
2.5    Bilan de la collecte de données dans les régions.....	14
3. SITUATION MATÉRIELLE DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL .....	15
4. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL .....	23
5. SITUATION FINANCIÈRE DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL.....	25
6. RECOMMANDATIONS .....	26
6.1    Sur plan matériel .....	26
6.1.1    À court terme .....	26
6.1.2    À moyen et long termes.....	29
6.2    En ressources humaines et financières .....	30
6.2.1    À court terme .....	30
6.2.2    À moyen et long termes.....	31
6.3    Procédures d'enregistrement des naissances.....	32

7. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	32
BIBLIOGRAPHIE:.....	38
Liste des figures : .....	38
Liste des annexes : .....	39

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos remerciements à un certain nombre de personnes et d'institutions dont leur concours et leur participation ont grandement contribué à la réalisation de cette étude.

En premier lieu, nos remerciements les plus chaleureux vont à l'endroit de son Excellence le Ministre Délégué chargé de la Décentralisation, Monsieur Hamadou Mohamed Aramis pour nous avoir fait confiance pour la réalisation de cette importante étude sur la situation matérielle, humaine et financière des centres d'état civil sur l'ensemble du territoire national. Cela a été pour certains parmi nous une opportunité de découvrir des localités de l'intérieur du pays que nous n'avions pas eu encore l'occasion de nous y rendre.

En second lieu, nous tenons à remercier le Bureau de l'Unicef à Djibouti pour son appui financier afin de rendre possible la réalisation de cette étude dans des conditions optimales.

Nous adressons nos vifs remerciements à l'équipe du Ministre Délégué chargé de la Décentralisation et en premier lieu à Monsieur Youssouf Abdallah, Directeur de la Décentralisation et de la Déconcentration, à Mademoiselle Aicha Houmed et à Messieurs Radwan Isse et Said Hagayta pour leur disponibilité et leur collaboration durant toute la période de travail en milieu rural et à Djibouti-ville.

Nous remercions chaleureusement les Préfets, les Sous-Préfets, les Présidents et Vice-Présidents de régions, les Responsables et agents d'état civil dans les différents centres ainsi que les communautés bénéficiaires qui nous ont accordé une partie de leurs temps pour répondre à nos questions en dépit de leurs occupations.

Enfin, nos remerciements vont à l'endroit des personnes ressources aussi bien à l'intérieur du pays qu'à Djibouti, qui nous ont éclairés par leurs expériences de gestion de centres d'état civil pour mieux appréhender la situation actuelle des centres afin de proposer des recommandations qui tiennent compte des réalités nationales.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La République de Djibouti est signataire de la Convention des Droits des Enfants CDE, de 1989 qui donne à tout enfant qui naît sur territoire national automatiquement un acte de naissance qui atteste, la date, l'heure, le lieu et les parents, enregistrées par un Officier d'état civil. Pour se conformer aux dispositions de la CDE, et notamment à son article 7 qui stipule que tout enfant doit être enregistré aussitôt à sa naissance pour bénéficier de ses droits (avoir un nom, une nationalité, avoir une protection contre les discriminations, fondées sur l'âge, les sexes, l'exploitation, la violence, la maltraitance, etc. Pour ce faire Djibouti a déployé d'importants efforts pour améliorer l'enregistrement des naissances des enfants survenues sur son territoire. Toutefois, on estime qu'une partie des enfants nés dans les régions rurales reculées ou celles où n'existent pas encore de centres d'état civil fonctionnels, échappent encore au système d'enregistrement des naissances.

Une des raisons de cette non-d'enregistrement est due à l'état matériel dans lequel se trouvaient les centres d'état civil dans les régions. Ces derniers sont dans un état de sous-équipements, sans ressources financières propres et avec un personnel mal payé, peu qualifié et sans aucune forme de motivation professionnelle.

Le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation, créé en 2016 pour appuyer et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, a réalisé en novembre 2017, une analyse des goulots d'étranglement du système d'enregistrement des naissances en République de Djibouti avec l'appui financier et technique de l'Unicef. Celle-ci a montré et a révélé que de nombreuses naissances n'étaient pas déclarées à Djibouti particulièrement en milieu rural.

Dans la continuité de cette étude et en réponse aux recommandations qui en sont ressorties, le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation a demandé un appui technique et financier de l'UNICEF pour réaliser un état des lieux des centres d'Etat Civil sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif principal de cet état des lieux est de dresser un tableau exhaustif de la situation des centres d'état civil établis sur l'ensemble du territoire national pour faire ressortir les insuffisances matérielles, humaines et financières.

Pour mener à bien cette étude, une méthodologie qui combine 4 approches a été utilisée. Une revue documentaire, une collecte des données quantitatives, une collecte des données qualitatives et un traitement cartographique des données collectées.

Des questionnaires individuels ont été conduits auprès des responsables et d'agent(es) en poste dans les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, dans les sous-préfectures et dans la ville de Djibouti. Des entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés avec des personnes ressources clés qui exercent des responsabilités dans les centres d'état civil ou qui ont exercé par le passé des hautes responsabilités dans le domaine de la gestion d'état civil. Et, des focus groups ont été effectués auprès des communautés locales bénéficiaires des services des centres d'état civil pour recueillir leurs besoins et leurs attentes.

Au terme de cette étude, on observe un certain nombre d'insuffisances d'ordre matériel, humain et financier dans les centres d'état civil sur l'ensemble du territoire qui sont listées ci-dessous :

- ✓ Sur 13 sous-préfectures, 5 sous-préfectures (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta) n'ont pas de locaux et donc pas de Centres d'Etat Civil (CEC) ;
- ✓ État de délabrement des CEC de Randa (depuis la guerre civile 1991) et de Dorra (locaux non réhabilités depuis sa destruction par des intempéries il y a 13 ans) et d'Ali-Addeh (non réhabilité depuis sa construction en 1983) ;
- ✓ Insuffisance des outils informatiques de travail dans tous les CEC, sauf dans les Chefs-lieux de Dikhil et d'Ali-Sabieh ;
- ✓ Insuffisance de mobiliers de bureau (tables, chaises, armoires) dans tous les CEC des Conseils Régionaux, des sous-préfectures et des 3 communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie ;
- ✓ Insuffisance des registres d'État civil (1 registre utilisé pour plusieurs années) dans les CEC des Conseils Régionaux, des sous-préfectures et des 3 communes de Djibouti ;
- ✓ Manque de moyens et de systèmes d'archivage dans tous les CEC des Conseils Régionaux, des sous-préfectures et des 3 communes de Djibouti ;
- ✓ Numérisation totale de tous les registres d'État civil des CEC des Conseils Régionaux et des sous-préfectures jusqu'en 2012 par le Service de la Population ;
- ✓ Précarité du statut du personnel d'Etat Civil dans la plupart des CEC des régions et de la ville de Djibouti (certains sont rémunérés par les Préfectures, d'autres par les Conseils Régionaux et la Mairie sur des contrats courts (1 an) renouvelables par tacite reconduction) ;

- ✓ Faible rémunération du personnel d'Etat Civil (autour de 40 000 à 60 000 FD/mois) dans la plupart des CEC des Conseils Régionaux, des sous-préfectures et des 3 communes de Djibouti ;
- ✓ Faible niveau de qualification du personnel d'Etat Civil (primaire dans les sous-préfectures et secondaire dans les Chefs-lieux) ;
- ✓ Manque de formations du personnel des CEC sur les textes régissant l'Etat Civil, en Informatique, en méthodologie d'enregistrement des actes d'Etat Civil sur les registres et en techniques d'archivage ;
- ✓ Inexistence d'un budget de fonctionnement spécifique pour l'Etat Civil dans la plupart des CEC des régions, des sous-préfectures, des 3 communes de Djibouti, au Service Central d'Etat Civil de la Mairie de Djibouti et au Ministère chargé de la Décentralisation ;
- ✓ Appui des Préfectures pour l'achat des intrants (registres, papiers et autres consommables) aux CEC fonctionnels des sous-préfectures dans toutes les régions ;
- ✓ Utilisation de la dotation globale de fonctionnement des Conseils Régionaux et appui des préfectures pour faire fonctionner les centres d'état civil ;
- ✓ Gratuité de la délivrance des actes d'État civil dans tous les CEC, sauf dans les chefs-lieux de Tadjourah et d'Obock ;

Face à ces nombreuses carences relevées dans les centres d'état civil et qui ont un impact négatif sur l'enregistrement des naissances ; des recommandations d'amélioration de la situation des centres d'état civil et d'élargissement de leur couverture géographique ont été proposées :

- ✓ Mettre en place des CEC ou des équipes mobiles fonctionnelles dans les 5 sous-préfectures qui n'ont pas de locaux (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta) et donc pas de Centres d'Etat Civil ;
- ✓ Mettre en place un CEC ou une équipe mobile fonctionnelle à ANDABA (Tadjourah) pour couvrir les populations de la zone nord de Dorra (Madgoul, Maragoita, Andaba et Moussa Ali), à DADDATO (Obock) pour couvrir les populations des localités d'Adgueno, Dabhinta, Randali et Arahto et à

DAOUDAOUYA (Dikhil) pour couvrir les populations de localités de (Habsa, Yeguerre et Bouktoo) ;

- ✓ Réhabiliter et électrifier (solaire) les locaux des CEC de Randa, de Dorra et de Yoboki pour leur permettre de fonctionner le jour afin d'éditer les actes civils ;
- ✓ Mettre à disposition des outils informatiques de travail dans les CEC des chefs-lieux des régions, des 3 communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil ;
- ✓ Numériser les registres d'Etat civil des CEC des chefs-lieux des régions et des sous-préfectures après 2012 ;
- ✓ Renforcer les mobiliers de bureaux des CEC des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des 3 communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie de Djibouti ;
- ✓ Équiper en matériels de stockage (armoires) et en systèmes d'archivage tous les centres d'Etat Civil des chefs-lieux des régions et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie de Djibouti pour centraliser les documents;
- ✓ Régulariser le statut temporaire du personnel d'Etat Civil des CEC des chefs-lieux des régions, des 3 communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie ;
- ✓ Régulariser dans la nomenclature la fonction du personnel d'état civil et l'octroi d'une ligne budgétaire ;
- ✓ Mettre en place un programme de formation du personnel des CEC sur la législation régissant l'Etat Civil, en bureautique, en méthodologie de tenue de registres et en techniques d'archivage ;
- ✓ Accroître le nombre du personnel des CEC des chefs-lieux des régions, des 3 communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie durant les périodes de congés annuels, de maladie, de congés de maternité et les périodes de fortes activités (vacances scolaires et rentrée scolaire) ;
- ✓ Prévoir un budget minimum de fonctionnement spécifique à l'Etat Civil dans le budget des préfectures, des Conseils Régionaux, des 3 communes de Djibouti, au Service Central d'Etat Civil de la Mairie et un budget en faveur du MDCD pour le suivi et la coordination des CEC;



# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

## 1.1 Contexte

---

Djibouti s'étend sur 23.000 km<sup>2</sup> et compte près de 1 million d'habitants, dont 76 % vivent dans la capitale Djibouti ville. Avec une pauvreté globale de 35.3% et une pauvreté extrême de 21.1% de sa population (EDAM IV, 2017), Djibouti fait partie des pays à revenus intermédiaires.

La croissance économique du pays est élevée en 2017 et s'établit au niveau de 7.1% avec un PIB nominal de 1.7 milliard USD en 2015 et un revenu par tête en termes réels de 1862 USD/hab en 2015. La croissance a pour principal moteur la construction et l'augmentation du commerce de transit et des activités de transbordement pour l'Éthiopie avec l'amélioration des infrastructures portuaires et des transports.

Les derniers chiffres officiels du chômage montrent la faiblesse du lien entre la croissance et la création d'emplois : le taux de chômage était de 39 % en 2015, les femmes (49 %) et les zones rurales (59 %) affichant les taux plus élevés.

La capitale Djibouti-ville abrite les  $\frac{3}{4}$  de la population totale et n'occupe que moins de 2% de la superficie totale du pays, le poids démographique de la ville de Djibouti s'explique par l'importance des activités économiques (portuaires, aéroportuaires, industrielles, commerciales) qu'elle concentre.

La politique de la décentralisation a réellement démarré à Djibouti avec l'adoption en 2002 de la Loi n° 174 sur le statut des régions qui a créé cinq collectivités régionales : Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjourah. La loi a doté ces collectivités régionales de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie financière. À présent chaque collectivité régionale est composée d'une assemblée régionale qui délibère sur toutes les affaires de la région et d'un exécutif régional élu par l'assemblée.

Ces régions n'englobent pas la ville de Djibouti, qui est dotée d'un statut particulier par la loi de 2005 qui a créé trois communes urbaines : Ras-Dika, Boulaos, et Balbala.

Parmi les compétences transférées par le décret 0099/2007 aux collectivités territoriales, seule la compétence relative à l'Etat Civil est effective à ce jour.

Conformément au Décret 2007-0099/PR/MID, les compétences suivantes ont été transférées aux collectivités territoriales:

- Délivrance des Actes de naissance
- Délivrance des Fiches individuelles d'Etat-Civil
- Délivrance des Fiches Familiales d'État civil
- Délivrance de Copie Intégrale des actes de Naissance
- Délivrance des Actes de Décès
- Délivrance de certificat d'indigence
- Délivrance de certificat de Vie et de Résidence
- Déclaration de Naissance

## *1.2 Justification*

L'analyse de goulot d'étranglement sur l'enregistrement des naissances menée en octobre 2017 par le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation avec l'appui financier de l'Unicef a révélé que de nombreuses naissances n'étaient pas déclarées à Djibouti particulièrement en milieu rural.

Une des raisons de ce faible taux d'enregistrement est due à l'état dans lequel se trouvaient les centres d'état civil dans les régions.

Ces centres étaient sous-équipés, sans ressources, avec un personnel peu qualifié et peu motivé.

Dans la continuité de cette étude et en réponse aux recommandations qui en sont ressorties, le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation a demandé un appui technique et financier de l'UNICEF pour réaliser un état des lieux des centres d'Etat Civil sur l'ensemble du territoire national.

## *1.3 Buts et Objectifs*

Dans le cadre de cette mission, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- dresser un tableau exhaustif de la situation des centres d'état civil établis sur

l'ensemble du territoire national, appuyé par des supports cartographiques;

- faire ressortir les insuffisances et les besoins d'ordre matériel et financier des différents centres d'état civil ;
- établir un diagnostic de la situation des ressources humaines (nombre, qualification, compétences, etc.) ainsi que les besoins (formations, outils techniques et logistiques, moyens financiers, etc.) et les attentes (motivations, statuts, revalorisation, etc.) du personnel en exercice dans les centres d'état civil du pays.

## 2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour mener à bien cette mission, la démarche méthodologique adoptée s'articule autour des autres étapes : la revue documentaire, la collecte des données quantitatives, la collecte des données qualitatives et le traitement cartographique des données collectées.

Dans le cadre de cette mission, les deux consultants se sont répartis les tâches selon leurs compétences et veillant à la coordination des activités transversales. Le consultant principal s'est chargé de la revue documentaire. La collecte des données quantitatives ainsi que la collecte des données qualitatives ont été effectuées en binôme. Les aspects cartographiques ont été traités par le consultant assistant. Enfin, les produits livrables (rapport final et autres livrables) sont sous la responsabilité du consultant principal.

### 2.1 *La revue documentaire*

Celle-ci a consisté essentiellement à collecter et à analyser l'ensemble de la documentation produite ces dernières années par les différentes institutions nationales et les partenaires au développement intervenant dans le système d'état civil en République de Djibouti. Ces documents peuvent être des études, des rapports, des comptes rendus, des stratégies sectorielles ou des rapports annuels de mise en œuvre de programmes en lien avec l'état civil à Djibouti-Ville et dans les régions de l'intérieur.

## *2.2 La collecte des données quantitatives*

Pour apprécier la situation des centres d'état civil sur l'ensemble du territoire, une cartographie actualisée des centres d'état civil a été établie sur la base des données récentes recueillies à partir de la revue documentaire.

Ensuite, des visites de terrain ont été effectuées afin de dresser un tableau exhaustif de chaque centre d'état civil dans toutes les régions de Djibouti. Les informations ont été recueillies à travers des questionnaires individuels auprès du personnel administratif et technique en exercice dans les centres d'état civil du pays. Le logiciel SPHINX a été utilisé pour l'élaboration du questionnaire, la collecte des réponses et le dépouillement des résultats.

Des entretiens semi-directifs ont été également effectués auprès des responsables des centres d'état civil des régions de l'intérieur et des communes de la ville de Djibouti et des agents d'état civil de centres secondaires pour évaluer leurs besoins et leurs attentes afin d'améliorer l'efficacité des centres d'état civil existants.

## *2.3 La collecte des données qualitatives*

Pour avoir une vision plus approfondie de la situation, des centres d'état civil des focus groups ont été organisés auprès des bénéficiaires et/ou des structures communautaires (populations locales, chefs traditionnels, notables, leaders locaux).

Ces focus groups ont distingué les femmes d'un côté et les hommes de l'autre pour une prise de parole plus aisée. Ils ont eu pour objectifs de faire ressortir les insuffisances d'ordre matériel, financier, et humains des centres d'état civil ainsi les besoins et les attentes de services des communautés locales.

Des observations directes dans les centres d'état civil ainsi que des entretiens individuels avec les responsables et les agents d'état civil ont été également réalisés lors des visites de terrain aussi bien dans les régions de l'intérieur que dans la capitale.

Par ailleurs, pour étendre la couverture géographique des centres d'état civil à l'ensemble du territoire et établir les modalités d'implantation de centres secondaires d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil dans les régions les plus reculées, des entretiens individuels plus approfondis ont été réalisés auprès de personnes ressources ou informateurs clés.

Ces dernières sont soit des personnes qui ont une expérience avérée dans la gestion de centres d'état civil à Djibouti ou ont occupées de postes de hautes responsabilités au sein du Ministère de l'Intérieur (anciens préfets ou commissaires de Districts, anciens ou actuels présidents de conseils régionaux, conseillers techniques, ou autres personnes de référence, etc.), soit des personnes ressources en poste dans des institutions qui interviennent directement ou indirectement dans le fonctionnement des centres d'état civil (sous-préfets, chefs de quartiers, chefs de villages, chefs traditionnels, okals, , directeurs d'école, responsables de centre de santé, etc.).

#### 2.4 *Le traitement cartographique des données collectées*

Les données collectées lors des missions de terrains effectuées dans les régions de l'intérieur du pays et dans la ville de Djibouti ont fait l'objet d'un traitement cartographique et statistique. Nous avons utilisé le logiciel Arc Gis pour spatialiser les données recueillies et produire une série des cartes sur la situation des centres d'état civil. Il s'agissait aussi de proposer une cartographie de localisation des centres d'état civil, mais aussi celles des zones susceptibles d'accueillir des nouveaux centres d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil.

#### 2.5 *Bilan de la collecte de données dans les régions*

<b>Type d'outils de collecte de données</b>	<b>Nombre</b>	<b>CIBLES</b>
Questionnaires individuels	30	Responsables de l'Etat Civil et agent(es)s d'Etat Civil
Entretiens individuels avec personnes ressources	28	Préfets, 1er et 2eme adjoints aux préfets, Sous-Préfets, vice-présidents de Conseils Régionaux , Médecins Chef, Directeurs d'Écoles et Principaux de collèges, Cadi, Anciens Commissaires de Districts, conseillers Techniques, Directeurs d'institutions, Présidents de Communes
Focus Group	10	Focus Group Hommes et femmes des communautés locales

Au total, 30 questionnaires individuels ont été administrés auprès des responsables et d'agent(es)s en poste dans les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, dans les

sous-préfectures et dans la ville de Djibouti. Pour s'assurer de la participation de tous les acteurs concernés par la question de l'état civil, 28 entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés avec des personnes ressources clés. Ces dernières exercent des responsabilités actuellement dans les centres d'état civil ou ont exercé par le passé des hautes responsabilités dans le domaine de la gestion d'état civil. Par leurs expériences, ces personnes nous ont apporté un éclairage et des recommandations avisées pour améliorer le fonctionnement et la gestion de l'état civil par les collectivités territoriales en charge depuis 2007. Par ailleurs, d'autres acteurs de l'état civil (cadis, médecins-chefs, infirmiers, matrones) qui interviennent indirectement dans l'état civil ont été également interviewés. 10 Focus groups ont été effectués auprès des communautés locales bénéficiaires des services des centres d'état civil pour recueillir leurs besoins et leurs attentes afin de les intégrer au rapport.

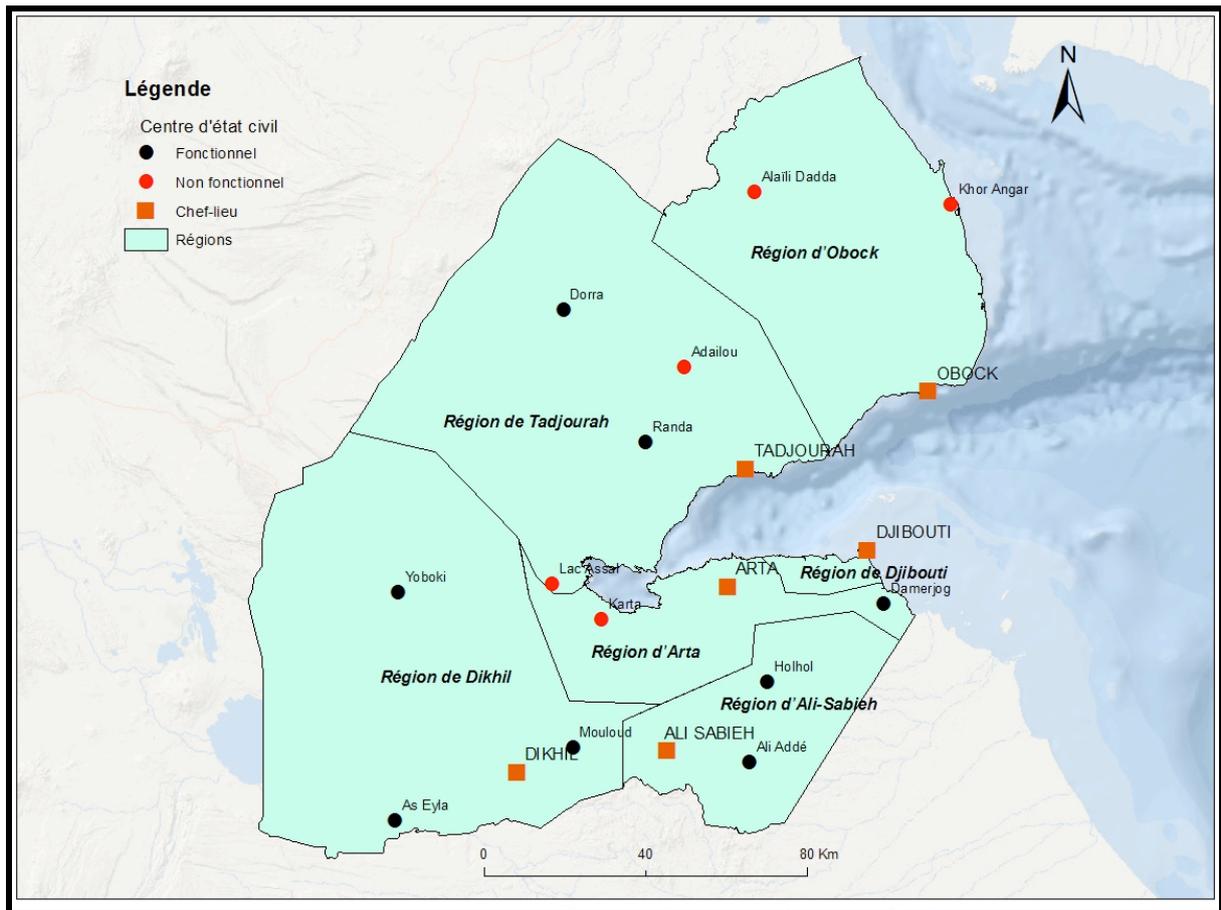
Ce rapport comporte 7 parties.

- La première porte sur le contexte et la justification de l'étude ;
- la deuxième porte sur l'approche méthodologique ;
- la troisième sur l'analyse de la situation matérielle des centres d'état civil ;
- la quatrième sur l'analyse de situation des ressources humaines ;
- la cinquième sur la situation financière des centres d'état civil ;
- la sixième sur les recommandations pour améliorer l'efficacité des centres dans l'enregistrement des faits d'état civil ;
- et enfin la septième sur un plan de renforcement des capacités en vue d'élargir la qualité et la couverture géographique de ces centres

### 3. SITUATION MATÉRIELLE DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL

Pour évaluer la situation des centres d'état civil dans sur l'ensemble du territoire national nous avons effectué de visites de terrains dans les chefs-lieux des régions, les sous-préfectures et dans les différentes communes de la capitale.

La carte ci-dessous représente les différentes localités du pays que nous avons visitées lors de notre mission de terrain qui a duré 20 jours au total.



**Figure 1: Carte de localisation des centres d'état civil existants fonctionnels et non fonctionnels**

La situation matérielle des centres d'état civil est très préoccupante. À partir de cette carte, nous pouvons distinguer qu'en dehors des chefs-lieux des régions, sur 13 sous-préfectures, 5 sous-préfectures (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta) ne disposent pas de locaux fonctionnels pour abriter des centres d'état civils. Cela se traduit donc en termes d'enregistrement des naissances par une absence de déclaration des enfants nés dans ces sous-préfectures sans locaux. Les sous-préfets qui se sentent démunis, se débrouillent avec leurs propres moyens pour tenter d'enregistrer le peu d'enfants dont les parents se manifestent pour déclarer leurs enfants. La situation matérielle est telle que le Préfet d'Alaili-Daba n'a pas à ce jour encore terminé d'utiliser un seul registre ouvert en 1998, d'où une forte déperdition dans l'enregistrement des naissances dans cette préfecture en particulier, mais également dans toutes les autres qui n'ont pas de locaux effectifs pour accueillir de centres d'état civil. À Adailou, les communautés locales sont contraintes de se déplacer jusqu'à Randa sur une piste de 60 km pour pouvoir enregistrer leurs enfants. Et très peu de

parents le font en raison de l'éloignement du centre d'état civil de Randa et des conditions difficiles de déplacement sur la piste,

Par ailleurs, dans les autres sous-préfectures la situation matérielle n'est pas non plus reluisante. En effet, les locaux des sous-préfectures de Randa, de Dorra et d'Ali-Addé sont dans un de délabrement avancé. À Randa, les locaux ont été détruits en partie durant la guerre civile de 1991-1994 et n'ont jamais été réhabilités. A Dorra, les locaux de la sous-préfecture ont été dévastés par des intempéries en 2005 et depuis le centre d'état civil est logé temporairement dans un local d'une maison appartenant à une personne du village. À Ali-Addé, les locaux du centre d'état civil n'ont pas été réhabilités depuis sa construction en 1983 et une partie du plafond est tombée par terre et les fenêtres ne ferment plus.



*Figure 2: Facette avant du centre d'état civil de RANDA*



*Figure 3: Détérioration du plafond du centre d'état civil d'Ali*



*Figure 4: État de dégradation de la fenêtre du centre d'état civil d'Ali-Addéhh*

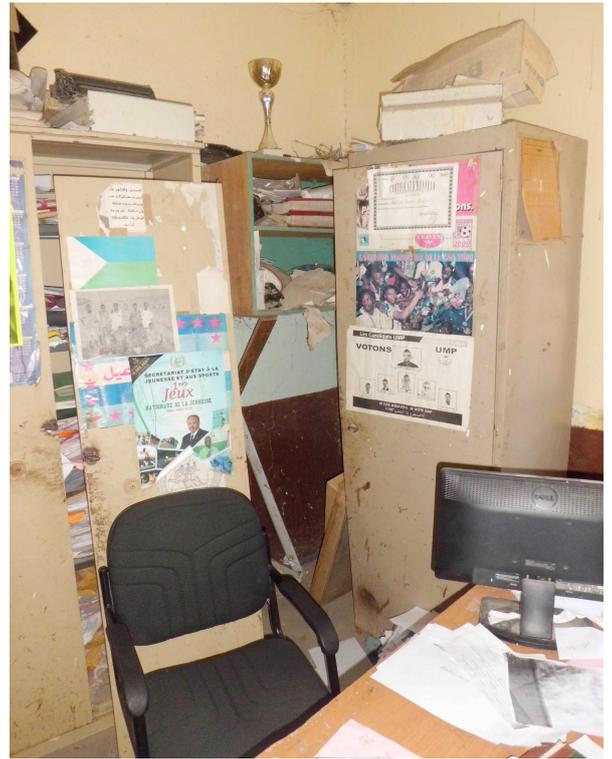


*Figure 5: Ancien local du centre d'état civil de Dorra endommagé par des intempéries*

Par contre, les centres d'état civil sont fonctionnels dans les sous-préfectures qui disposent de l'électricité depuis longtemps ou depuis peu pour certains (grâce à l'interconnexion pour Holl-Holl et l'installation d'une centrale solaire pour Asa-Eyla). Le centre d'état civil de Dorra ne dispose pas du tout d'électricité et à Randa l'électricité n'est fonctionnelle que durant 8 jours par mois en raison de l'insuffisance de la dotation en carburant pour le groupe électrogène. D'où, un retard préjudiciable dans l'enregistrement des naissances et dans la délivrance des actes d'état civil dans ces deux sous-préfectures.

Sur plan de matériel de travail, la plupart des centres d'état civil des sous-préfectures, des chefs-lieux des régions (sauf Ali-Sabieh et Dikhil), des communes de la ville de Djibouti et du Service Central d'Etat Civil se caractérisent par une insuffisance des outils informatiques (postes informatiques, imprimantes, scanner, etc.) et des moyens de reprographie. La situation est telle qu'elle constitue un facteur limitant du fonctionnement normal des centres d'état civil notamment à Tadjourah-ville qui ne dispose qu'un seul poste et une seule imprimante fonctionnels pour 5 agents d'état civil ; à Balbala (2 postes pour 7 agents), à Boulaos (1 poste et 1 imprimante pour 5 agents) au Service Central d'Etat Civil de la Mairie de Djibouti (7 postes et 4 imprimantes pour 24 agents). Le manque de moyens informatiques de travail et de reprographie constitue donc réellement une limite dans le traitement des actes d'état civil dans la plupart des centres d'état civil visités sur le terrain.

Les centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des communes de la ville de Djibouti se caractérisent également par une insuffisance et une vétusté des mobiliers de bureau (tables, chaises et armoires). La situation est alarmante notamment à Dorra et à Ali-Addé où les tables et chaises ont été récupérées aux centres de santé lors du remplacement des mobiliers. Au Service Central d'Etat Civil de la Mairie de Djibouti, certaines tables datant de l'époque d'avant la guerre de 1991 sont encore utilisées malgré leur état de vétusté avancée faute de moyens pour les remplacer.

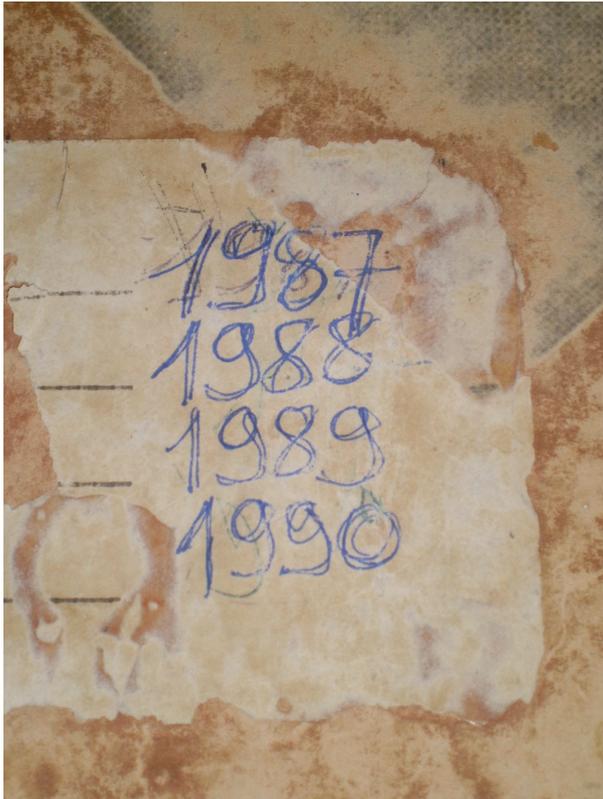


*Figure 6: État des mobiliers dans les centres d'état civil de Dorra et d'Ali-Addé*



*Figure 7: Bureau de travail partagé par deux agentes d'Etat Civil de Balbala*

Pour permettre l'enregistrement à temps des faits d'état civil, il est indispensable de disposer en nombre suffisant de registres. Or, dans la plupart des centres d'état civil du pays, y compris dans les chefs-lieux des régions et dans les communes de la capitale, on note une insuffisance du nombre de registres. Dans certains centres, comme à Dorra, Mouloud, Asa-Eyla, ou Ali-Addé, un seul registre sert pour plusieurs années, alors que normalement on devra disposer de 2 exemplaires de chaque registre, le deuxième étant envoyé au Service de la Population pour archivage à la fin de l'année.



*Figure 8: Registre d'État Civil servant pour plusieurs années à Dorra*

Aujourd'hui, à l'air de la démocratisation des technologies numériques dans le monde du travail, les centres d'état civil de l'ensemble du pays, excepté ceux des chefs-lieux des régions d'Ali-Sabieh, de Dikhil et d'Arta, en sont encore dépourvus. Alors que depuis 2011, une application informatique a été spécialement développée par le Informatique du service de la direction de la Population pour contenir, après une opération de scannage, tous les anciens registres des centres d'état civil, et ceux jusqu'en 2012, afin de faciliter les recherches des actes par les agents quel que soit le lieu géographique au moyen d'une connexion internet.

Dans une première phase, cette application devrait être fonctionnelle dans les centres d'état civil de la capitale et les chefs-lieux de régions. Et dans une seconde phase,

dans tous les centres d'état civil des sous-préfectures. Or, à ce jour, elle n'est opérationnelle que dans les chefs-lieux des régions d'Ali-Sabieh, de Dikhil et d'Arta, faute de disponibilité d'une connexion internet qui est à la charge des conseils régionaux et des préfectures pour les centres situés dans les sous-préfectures.

L'utilisation de cette application par les agents d'état civil facilite grandement le travail de recherche lors de renouvellement des actes d'état civil et évite ainsi les manipulations répétées des registres qui les abiment à la longue.

Les autres problèmes d'ordre matériels des centres d'état civil sur l'ensemble du territoire national sont résumés ainsi :

- ✓ Manque de moyens et de systèmes d'archivage dans tous les centres d'état civil des Conseils Régionaux, des sous-préfectures et des 3 communes de Djibouti
- ✓ Exiguïté des locaux des Centres d'Etat Civil des 3 communes de Djibouti ainsi que les locaux des antennes dans les maternités
- ✓ Vétusté de moyens d'aération (climatisation et ventilation) des locaux des centres d'état civil des 3 communes de Djibouti
- ✓ Faiblesse du débit d'internet pour se connecter à l'application de gestion de l'Etat Civil National dans les centres d'état civil des 3 communes
- ✓ Absence de sanitaires dans le centre d'état civil de Boulaos et au Service Central d'Etat Civil de la Mairie
- ✓ Non-conformité des conditions de conservation des archives (salle fermée, sans système d'aération, climatisation centralisée en panne et forte chaleur dans la salle) au Service Central d'Etat Civil de la Mairie

Toutefois, malgré les insuffisances matérielles qui caractérisent les centres d'état civil, il faut noter les initiatives louables du Conseil Régional Tadjourah qui a ouvert cette année une petite antenne d'état civil à Balho pour enregistrer les naissances dans le village et les localités autour, ainsi qu'à Garabtisan et à Idaita plus récemment.

#### 4. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL

La situation des centres d'état civil sur le plan des ressources humaines est également inquiétante. En effet, dans les 5 sous-préfectures qui ne disposent pas de locaux (Adailou, Lac Assal, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta), il n'y a pas non plus de personnel d'état civil en dehors des sous-préfets qui jouent en même temps les rôles de responsables de l'état civil. Dans toutes les localités situées dans ces sous-préfectures, on assiste donc à une sous déclaration des naissances des enfants qui est plus importante par rapport aux autres sous-préfectures qui disposent de locaux abritant un centre d'état civil. Le cas de sous-préfecture d'Alaili-Daba est très illustratif. Alors que la sous-préfecture compte 5 500 habitants (PDR, Obock, p 17), le sous-préfet n'a pas enregistré 1 000 naissances en septembre 2018, sur son registre, ouvert en 1998.

Par ailleurs, pour les centres d'état civil fonctionnels dans les chefs-lieux des régions, dans les sous-préfectures et dans les 3 communes de Djibouti, le nombre d'agents est largement insuffisant pour les tâches à effectuer quotidiennement dans le cadre de la gestion de l'état civil. Et cette insuffisance est surtout criante dans les sous-préfectures à fortes populations comme celle d'Asa-Eyla et d'Ali-Addé où un seul agent réceptionne les demandes, effectue les recherches sur les registres, édite les actes et les fait signer par le sous-préfet. Dans les centres d'état civil des communes, ce sont durant les périodes de congés annuels, de maladies ou de congés de maternité que le besoin en personnel se fait sentir fortement. D'où, des retards dans les traitements des demandes d'actes d'état civil.

La singularité du personnel des centres d'état civil dans l'ensemble du territoire est la précarité de leur statut. En effet, que ce soit dans les chefs-lieux des régions où certains sont recrutés par la préfecture alors qu'ils travaillent aux Conseils Régionaux, ou dans les sous-préfectures, dans les communes de la ville de Djibouti et dans le Service Central d'Etat Civil, la plupart du personnel sont recrutés sur des contrats courts (une année), renouvelés annuellement. Même si au cours de nos visites, nous n'avons pas noté des non-renouvellements de contrats, cette situation est préjudiciable à la qualité et à la continuité du service public dans les centres d'état civil car le personnel est soumis à une précarité statutaire qui le laisse à la merci des changements de l'exécutif des collectivités territoriales et des préfectures. En effet, leurs contrats temporaires peuvent être mis fin à tout moment sans aucun motif même après plusieurs années d'ancienneté.

On constate en outre que le personnel en poste dans la plupart des centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures et des communes de Djibouti-ville et au Service Central d'Etat Civil, est faiblement rémunéré. En effet, quelle que soit la qualification la rémunération du personnel se situe entre 40 et 60 000 FD par mois. Ce bas niveau de salaire ne constitue pas un facteur d'encouragement des agents dans l'exécution de leurs tâches.

D'autant plus, qu'aucune forme de motivation du personnel n'est mise en place dans les différents centres d'état civil pour récompenser les agents les plus méritants ou les plus anciens pour valoriser la qualité de leur travail, et ce malgré le faible niveau de leur rémunération. Le cas du responsable de l'état civil de Yoboki est symptomatique. Depuis 1976, il touche le même salaire de 57 000 FD/mois

La situation des ressources humaines de centres d'état civil de l'ensemble du territoire se caractérise par le faible niveau de qualification du personnel. Dans les communes de Djibouti-ville et dans les chefs-lieux régions les agents ont atteint le niveau du baccalauréat, excepté au Conseil Régional de Dikhil où le responsable a une License. Alors que dans les sous-préfectures, le niveau maximum est le primaire pour les agents les plus anciens et le secondaire pour les plus jeunes.

Toutefois, la plupart des agents des centres d'état civil connaissent plus ou moins les tâches qui leur sont demandées dans la gestion de l'état civil (recherches dans les registres, tenue des registres, édition des actes d'état civil, etc.) même si de manière générale on constate une méconnaissance de la législation qui régit l'Etat Civil, un manque de formation en informatique (bureautique) en méthodologie d'enregistrement des actes d'état civil sur les registres et en techniques d'archivage.

Enfin, on constate dans tous les centres d'état civil fonctionnels sur l'ensemble du territoire la présence de personnels avec des longues expériences de travail (16 ans pour le responsable et 18 ans pour une agente a Obock, 19 ans à Alaili-Daba, 30 ans à Tadjourah, 22 ans à Randa, 18 ans a Mouloud, 32 ans à Balbala, 15 ans à Boulaos et 32 ans au Service Central d'Etat Civil) qui forment sur le tas les agents moins expérimentés.

## 5. SITUATION FINANCIÈRE DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL

Les aspects financiers constituent les points noirs des centres d'état civil sur l'ensemble du territoire. En effet, aussi bien dans les Conseils Régionaux, les préfectures et la Mairie de Djibouti, n'existe un budget de fonctionnement spécifiquement dédiés à la gestion de l'Etat Civil.

Dans les chefs-lieux des régionaux, les Présidents des Conseils Régionaux utilisent une partie de leur dotation globale pour faire fonctionner les services d'état civil (achat des consommables, des registres, des postes informatiques, des imprimantes, etc.).

Dans les sous-préfectures, se sont les préfets qui appuient les centres d'état civil dans l'achat des registres, d'outils informatiques de travail et des consommables.

Dans les 3 communes de Djibouti-ville et au Service Central d'Etat Civil, c'est la Mairie de Djibouti qui fournit les intrants, les registres, les PC, les imprimantes, etc. pour le fonctionnement des centres d'état civil.

Sans moyens de fonctionnement clairement spécifié à l'état civil dans les budgets des institutions de tutelle, les centres d'état civil fonctionnent au minima et manquent cruellement de moyens (postes informatiques, consommables, registres, etc.)

D'autant plus que la délivrance des actes d'état civil est totalement gratuite dans la plupart des centres, sauf aux chefs-lieux d'Obock où ils coutaient 100 FD pendant 3 ans et 300 FD depuis le mois de septembre 2018, et de Tadjourah où il faut apposer un timbre fiscal sur les actes. Alors que lors des focus groups, les communautés bénéficiaires ont manifesté leur participation financière au fonctionnement des centres si les services d'état civil sont offerts dans les centres.

Il faut noter cependant que le centre d'état civil de la sous-préfecture d'Ali-Addé dans la région d'Ali-Sabieh est le seul qui dispose d'un budget de fonctionnement de 200 000 FD par an octroyé par le Haut Commissariat aux Réfugiés en raison de la présence d'une forte population de réfugiés estimée à 16 000 personnes.

## 6 RECOMMANDATIONS

Ces recommandations sont issues des constats des insuffisances matérielles, humaines et financières dans les centres d'état civil lors de nos visites sur le terrain dans l'ensemble du territoire, de la lecture de la documentation disponible sur l'état civil à Djibouti, des focus group réalisés auprès des communautés bénéficiaires des services d'état civil et des entretiens avec les personnes ressources clés rencontrées aussi dans les régions de l'intérieur que dans la ville de Djibouti.

### 6.1 *Sur plan matériel*

#### 6.1.1 À court terme

Dans les sous-préfectures qui ne disposent pas de locaux fonctionnels (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta), on constate une forte déperdition dans l'enregistrement des enfants. Pour pallier cette situation, il est urgent de mettre en place des centres d'état civil opérationnels avec des moyens matériels, humains et financiers.

Pour d'Alaili-Daba, les locaux de la sous-préfecture ont été reconstruits dans le cadre d'un projet géré par la Primature et il ne reste que quelques finitions (peintures, installations électriques intérieures, etc.) ainsi que la mise à disposition de mobiliers de bureau, d'outils informatiques de travail et des registres pour être fonctionnel.



*Figure 9: Vue externe des locaux de la sous-préfecture d'Alaili-Daba*

Pour Karta, le sous-préfet dispose dans la localité de Layta une maison de 2 pièces qu'il souhaite y installer les locaux de la sous-préfecture avec un centre d'état civil. Il a pu se procurer un lot de mobiliers de bureau auprès du Secrétariat Etat à la Jeunesse et au Sport. Il lui manque des outils informatiques, des consommables et des registres pour rendre fonctionnel son centre d'état civil.



*Figure 10: Vue externe des futurs locaux de la sous-préfecture de Karta*

Dans les autres sous-préfectures, des installations peu coûteuses en préfabriqué, accompagnées des moyens matériels de travail (mobiliers de bureau, registres, outils informatiques de travail, etc.) peuvent être installées dans un premier temps pour abriter des centres d'état civil.



de bureau afin d'améliorer les conditions de travail des agents pour un service de qualité délivré aux bénéficiaires.

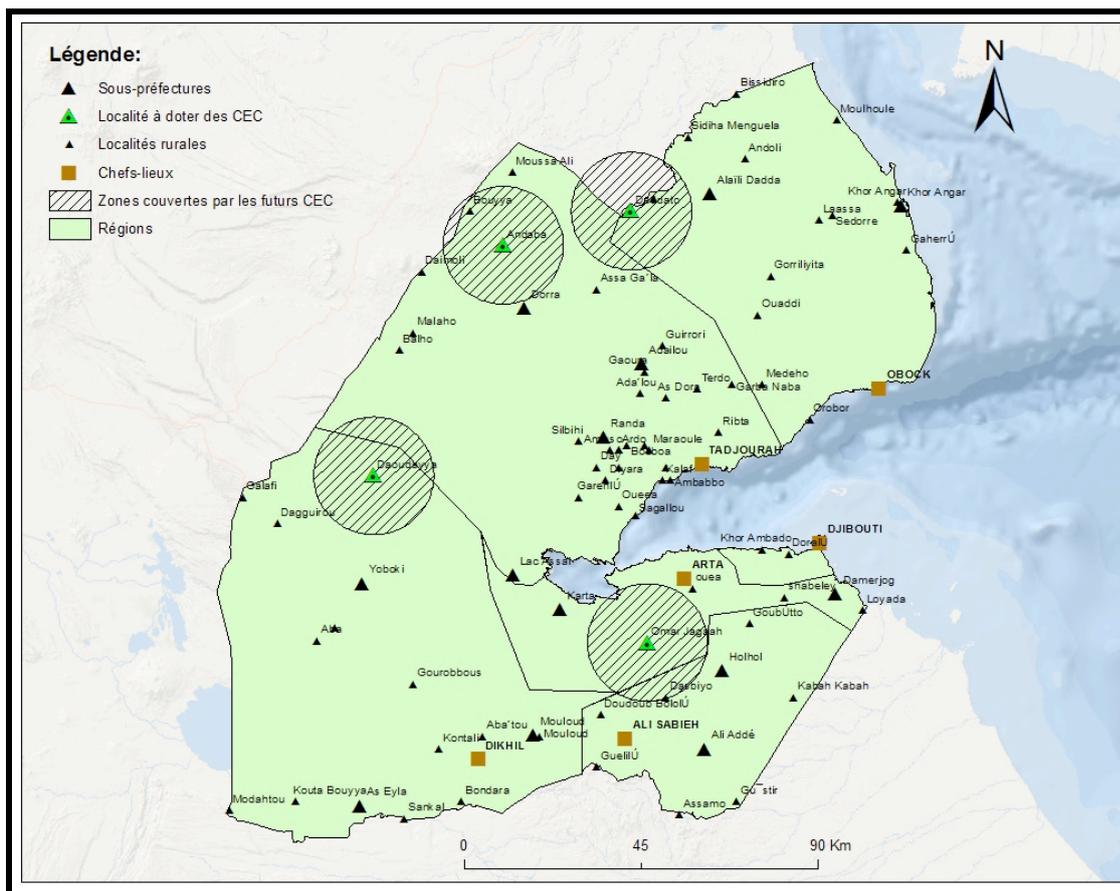
Enfin, pour faciliter la recherche des actes d'état civil et notamment les actes de naissance lors de renouvellement, il est important de rendre opérationnelle l'application informatique de gestion de l'Etat Civil National aux chefs-lieux de Tadjourah et d'Obock. Ceci permettra d'éviter les manipulations des anciens registres qui entraînent leur détérioration progressive.

### 6.1.2 À moyens et longs termes

Les registres de centres d'état civil des chefs-lieux des régions et des sous-préfectures ont été numérisés par le Service de la Population jusqu'en 2012. Celle-ci a permis d'améliorer le travail des agents dans les régions de Dikhil, d'Ali-Sabieh et d'Arta où l'application de gestion de l'Etat Civil National est fonctionnelle. Il convient de poursuivre ce travail de numérisation des registres à partir de 2013 pour disposer de données à jour sur l'état civil dans toutes les régions et dans une seconde phase dans les sous-préfectures.

Pour étendre la couverture des centres d'état civil aux localités les plus reculées où le taux d'enregistrement des naissances est bas, il ressort des visites sur le terrain et des discussions avec les communautés bénéficiaires, la nécessité de mettre en place des antennes d'état civil ou des équipes mobiles d'état civil dans les localités suivantes situées sur la carte ci-dessous :

- ANDABA, dans la région de Tadjourah pour couvrir les populations de la zone nord de Dorra (Madgoul, Maragoita, Andaba, et Moussa Ali) ;
- 
- DADDATO dans la région d'Obock pour couvrir les populations des localités d'Adgueno, Dabhinta, Randali et Arahto ;
- 
- DAOUDAOUYA dans la région de Dikhil pour couvrir les populations des localités d'Habsa, Yeguerre et Bouktoo.
- 
- OMAR-JAGAG dans la région d'Arta pour couvrir les populations des localités de PK 51 et de Gued-Garweneh



*Figure 12: Carte de localisation des futurs centres d'état civil dans les localités rurales*

## 6.2 En ressources humaines et financières

### 6.2.1 À court terme

Dans la plupart des centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil, le personnel est recruté sur des contrats d'une année reconduits automatiquement depuis 10, 20 ou 30 années pour certains. Pour les sortir du statut de temporaire, il est urgent de régulariser la situation administrative du personnel en poste dans les centres d'état civil pour les verser dans la convention collective ou dans la fonction publique nationale ou territoriale prévue dans le Code Général des Collectivités territoriales en cours d'adoption.

Par ailleurs, il était constaté que le personnel en exercice dans les centres d'état civil sur l'ensemble du territoire connaissait peu la législation en vigueur sur l'Etat Civil,

l'informatique (la bureautique), la tenue de registres et les techniques d'archivage. Pour pallier à cette situation, il faudra mettre en place un vaste programme de formation du personnel sur la législation de l'Etat Civil, et de le remettre à niveau en bureautique, en méthodologie de tenue de registres et en techniques d'archivage. Dans un premier, il s'agira de s'appuyer sur les agents les plus expérimentés pour constituer un pool de formateurs qui puissent ensuite former à leur tour les agents moins anciens.

Le personnel des centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil sont faiblement rémunérés dans l'ensemble et peu motivés après plus de 20 à 30 ans de travail. Il faudra donc revoir la grille salariale du personnel en tenant compte de l'expérience et/ou du diplôme pour les revaloriser afin de les motiver dans l'exécution de leurs tâches.

On a noté que les différents centres ne disposaient pas d'un budget de fonctionnement spécifique à l'état civil. Pour remédier à cette situation, il faudra prévoir un budget minimum dédié à l'état civil dans le budget général des Conseils Régionaux, des préfectures et de la Mairie de Djibouti pour faire face aux besoins matériels et en intrants (registres, papiers, encres, etc.) des centres. Il faudra également prévoir un budget pour le Ministère délégué chargé de la Décentralisation afin d'assurer le suivi et la coordination des CEC.

### 6.2.2 À moyens et longs termes

Après la mise en place de centres d'état civil dans les sous-préfectures qui ne disposent pas actuellement des locaux, il faudra envisager le recrutement du nouveau personnel pour faire fonctionner les centres en veillant à ce que leur qualification soit en adéquation avec les compétences requises pour la gestion de centres d'état civil.

Le nombre du personnel en poste dans les centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil était insuffisant en période de congés annuels, de maladie, de congés de maternité et en période de fortes activités (rentrée scolaire). Il faudra renforcer les effectifs du personnel d'état civil soit en faisant appel à des agents temporaires recrutés pour ces périodes soit en accueillant des étudiants dans le cadre de stages.

Le Conseil Régional d'Obock est le seul centre de chef-lieu qui faisait payer depuis 3 ans un somme symbolique de 100 FD, passé à 300 FD depuis septembre 2018, la

délivrance les actes d'état civil pour disposer d'un petit budget de fonctionnement. Il faudra étudier les voies et moyens d'étendre cette pratique dans un premier temps aux autres centres des chefs-lieux de régions et ensuite aux sous-préfectures pour faire participer les bénéficiaires au fonctionnement des centres d'état civil.

Enfin, dans les centres d'état civil des communes de Djibouti et au Service Central d'Etat Civil, les agents qui tiennent les caisses sont personnellement responsables des erreurs et/ou des pertes pécuniaires dans leurs caisses. Pour couvrir ce risque, il serait souhaitable de leur accorder une prime à la hauteur des responsabilités financières qu'ils assument.

### *6.3 Procédures d'enregistrement des naissances*

Le Conseil Régional de Tadjourah a mis en place une procédure systématique d'enregistrement des naissances dans le Centre médico-hospitalier (CMH) du chef-lieu. Celle-ci consiste en la mise à disposition au CMH de déclarations préétablies remplies par les sages-femmes et signées par le Médecin Chef. Ces déclarations sont transmises ensuite tous les 15 jours au centre d'état civil pour être enregistrées dans le registre. Il faudrait envisager la généralisation de cette bonne pratique dans les centres d'état civil des autres chefs-lieux de Régions pour réduire les déperditions dans l'enregistrement des naissances des enfants nés dans les centres de santé.

Dans les localités reculées qui ne disposent pas encore de centres d'état civil, existaient avant la guerre civile de 1991-1994 des bonnes pratiques qui consistaient à impliquer les directeurs d'école, les infirmiers des postes de santé ou les matrones et les notables locaux dans l'enregistrement des naissances. Pour améliorer la couverture géographique des centres d'état civil, il faudra trouver les modalités pour réhabiliter ces pratiques qui donnaient des bons résultats. En effet, on pourrait fournir à ces acteurs de petits registres de déclaration à souches dont ils remettraient un exemplaire aux parents et ramèneraient l'autre exemplaire au centre d'état civil mensuellement.

## **7. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

<b>PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>				
<b>1. Matérielles</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Responsabilités de mise en œuvre</b>
<i>1.1 Court terme</i>				
1.1.1 Mise en place de centres d'état civil dans les sous-préfectures ne disposant pas de locaux (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta)	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.2 Équipement en matériels électriques à énergie solaire des centres d'état civil des locaux des sous-préfectures (Lac Assal, Adailou, Khor-Angar, Alaili-Daba et Karta)	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.3 Réhabilitation des locaux des centres d'état civil des sous-préfectures de Randa et de Dorro, détruits lors de la guerre civile et par des intempéries	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.4 Équipement en matériels électriques à énergie solaire des centres d'état civil des sous-préfectures de Randa et de Dorra	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.5 Renforcement en nombre des outils informatiques (PC, imprimantes et scanners) dans tous les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil	X			MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)

1.1.6 Dotation en registres d'enregistrement des naissances dans tous les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil	X			MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.7 Renforcement en matériels de stockage des registres (armoires) et en système d'archivage dans tous les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil	X			MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.8 Renforcement en mobiliers de bureau dans tous les centres d'état civil des chefs-lieux de régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil	X			MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.1.9 Opérationnalisation de l'application informatique de gestion de l'état civil national aux chefs-lieux de Tadjourah et d'Obock.	X			MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)
<b>1.2 Moyen et long terme</b>				
1.2.1 Numérisation des registres des chefs-lieux des régions et des sous-préfectures à partir de 2013 pour disposer de données à jour sur l'état civil dans toutes les régions et dans les sous-préfectures.		X	X	MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.2.2 Mise en place d'antennes d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil dans la localité d'ANDABA, dans la région de Tadjourah pour couvrir les populations de la zone nord de Dorra (Madgoul, Maragoita, Andaba, et Moussa Ali)		X	X	MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)

1.2.3 Mise en place d'antennes d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil dans la localité de DADDATO dans la région d'Obock pour couvrir les populations des localités d'Adgueno, Dabhinta, Randali et Arahto		X	X	MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.2.4 Mise en place d'antennes d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil dans la localité de DAOUDAOUYA dans la région de Dikhil pour couvrir les populations des localités d'Habsa, Yeguerre et Bouktoo		X	X	MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget, partenaires techniques et financiers (PTF)
1.2.5 Mise en place d'antennes d'état civil ou d'équipes mobiles d'état civil dans la localité d'OMAR-JAGAG dans la région d'Arta pour couvrir les populations des localités de PK 51 et de Gued-Garweneh				
<b>2. En ressources humaines et financières</b>				
<b>2.1 Court terme</b>				
2.1.1 Régularisation la situation administrative du personnel en poste dans les centres d'état civil pour les sortir du statut temporaire et les verser dans la convention collective ou dans la fonction publique nationale ou territoriale prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales en cours d'adoption.	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
2.2.2 Mise en place d'un vaste programme de formation du personnel des centres d'état civil sur la législation régissant l'état Civil à Djibouti	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)
2.2.3 Remise à niveau du personnel des centres d'état civil de l'ensemble du territoire en bureautique	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)
2.2.4 Remise à niveau du personnel des centres d'état civil en méthodologie de tenue de registres d'état civil	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)

2.2.5 Mise en place d'un programme de formation du personnel des centres d'état civil en techniques d'archivage	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)
2.2.6 Mise en place d'un pool de formateurs parmi les agents d'état civil	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, partenaires techniques et financiers (PTF)
2.2.7 Revalorisation salariale du personnel des centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
2.2.8 Motivation du personnel des centres d'état civil des chefs-lieux des régions, des sous-préfectures, des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil qui ont 20 à 30 années d'expériences	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
2.2.9 Mise à disposition d'un budget minimum dédié à l'état civil dans le budget général des Conseils Régionaux, des préfectures et de la Mairie de Djibouti	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
<b>2.2. Moyen et long termes</b>				
2.2.1 Recrutement de personnel qualifié pour faire fonctionner les nouveaux centres d'état civil mis en place	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
2.2.2 Renforcement des effectifs du personnel d'état civil en période de congés annuels, de maladies, de congés de maternité et en période de fortes activités (rentrée scolaire)	X	X		MDCD, Conseils Régionaux, Ministère du Budget
2.2.3 Recrutement au sein des Conseils Régionaux d'équipes techniques capables de monter des projets de mise en place complète de Centres d'Etat Civil	X	X		MDCD, Conseils Régionaux,
2.2.4 Mise en place d'une prime de risques pour les personnels d'état civil qui tiennent les caisses dans les centres des communes de Djibouti et au Service Central d'état Civil de la Mairie	X	X		MDCD, Mairie de Djibouti
<b>3. En procédures d'enregistrement des naissances</b>				
<b>3.1 Court terme</b>				

3.1.1 Systématisation de l'enregistrement des naissances dans les chefs-lieux des régions, comme le cas Tadjourah, en mettant des déclarations préétablies à disposition des Centres Médicaux hospitaliers	X	X		MDCD, Conseils Régionaux
3.1.2 Responsabilisation des directeurs d'écoles pour l'enregistrement des naissances dans les localités éloignées de centres d'état civil	X	X		MDCD, Ministère de l'Education Nationale, Conseils Régionaux
3.1.3 Responsabilisation des infirmiers des postes de santé ou des matrones pour l'enregistrement des naissances dans les localités éloignées de centres d'état civil	X	X		MDCD, Ministère de la Santé, Conseils Régionaux
3.1.4. Réhabilitation des notables locaux dans leurs rôles de responsables de leurs communautés pour enregistrer les naissances dans les localités éloignées de centres d'état civil	X	X		MDCD, Ministère de l'Intérieur, Conseils Régionaux

## BIBLIOGRAPHIE:

Ministère Délégué chargé de la Décentralisation, « *Analyse des goulots d'étranglements du système d'enregistrement des naissances à Djibouti* », Rapport Définitif, Novembre 2017 ;

Ministère Délégué chargé de la Décentralisation, « *Feuille de Route de la mise en œuvre de la Politique de Décentralisation 2017-2019* », Document final, novembre 2016 ;

Ministère Délégué chargé de la Décentralisation, « *Avant-projet de loi organique Portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)* », Septembre 2017;

République de Djibouti, « *Plans de Développements Régionaux, d'Arta, Ali-Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjourah, 2017-2019* » ;

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) du 6 décembre 1990, ratifiée le 6 décembre 1990 ;

Abdoulkader Hassan. (2013), « *La décentralisation en République de Djibouti : Cadre juridique et institutionnel* », Paris, Edition : Karthala, 226 pages ;

## Liste des figures :

Figure 1: Carte de localisation des CEC existants .....	16
Figure 2: Facette avant du CEC de RANDA .....	17
Figure 3: Dégradation du plafond CEC d'Ali-Addé.....	17
Figure 4: État de dégradation de la fenêtre du CEC d'Ali-Addé.....	18
Figure 5: Ancien local du CEC endommagé par des intempéries .....	18
Figure 6: État des mobiliers dans les centres d'état civil de Dorra et d'Ali-Addé .....	20
Figure 7: Bureau de travail partagé par deux agentes d'Etat Civil de Balbala.....	20
Figure 8: Registre d'État Civil servant pour plusieurs années à Dorra.....	21
Figure 9: Vue externe des locaux de la sous-préfecture d'Alaili-Daba.....	26
Figure 10: Vue externe des futurs locaux de la sous-préfecture de Karta .....	27
Figure 11: Carte de localisation des sous-préfectures à doter des CEC .....	28
Figure 12: Carte de localisation des futurs CEC dans les zones rurales.....	30

## Liste des annexes :

1. Questionnaire d'enquête destiné aux agents et responsables des CEC
2. Guide de discussion de Focus groupe destiné aux communautés bénéficiaires
3. Grille d'entretien auprès des personnes ressources clés
4. Liste des personnes ressources clés rencontrées.

# ÉTAT DE LIEUX DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

## QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX RESPONSABLES ET AGENTS D'ÉTAT CIVIL

Ces questions élaborées dans le cadre d'un travail d'expertise, réalisé pour le compte du Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur Chargé de la Décentralisation, s'adressent aux personnels des centres d'état civil des différentes régions de l'intérieur et de la ville de Djibouti. Elles ont pour objectif de comprendre la situation des centres d'état civil et plus particulièrement les besoins matériels, financiers et l'état des ressources humaines.

### Informations générales de l'enquête

1. Région

2. 2-Commune ou localité

3. Nom du Centre d'Etat Civil

4. Date de collecte des données

5. Description des tâches effectuées

6. Milieu de résidence

1. Urbain  2. Rural

7. Niveau d'étude

8. Nombre d'années d'expérience

9. Genre

1. Homme  2. Femme

10. Quel est votre âge ?

1. 20-30  2. 30-40  3. 40-50  4. 50-60

11. Responsabilité exercée

### Caractéristiques générales du CEC

12. Combien de centre d'état civil existe-t-il dans votre région ?

13. Sont-ils tous fonctionnels ?

1. Oui  2. Non

14. Si non, pourquoi ?

*La question n'est pertinente que si Fonctionnels = "Non"*

15. Combien de personnes travaillent dans chaque centre d'état civil de votre région ?

16. Pensez-vous que l'effectif du personnel est suffisant ?

1. Oui  2. Non

17. Si non, combien de personnes faut-il recruter ?

*La question n'est pertinente que si Personnel = "Non"*

19. Si autre, précisez

*La question n'est pertinente que si Niveau = "Autre"*

20. Pensez-vous que le personnel du centre d'état civil dispose toutes les compétences requises ?

1. Oui  2. Non

21. Les agents du centre d'état civil ont-ils besoin une formation ?

1. Oui  2. Non

22. Si oui, dans quel domaine ?

*La question n'est pertinente que si Formation = "Oui"*

## Situation matérielle des CEC

23. Disposez-vous des registres d'état civil à jour dans votre CEC ?

1. Oui  2. Non

24. Si non, Quelles sont les contraintes rencontrées ?

*La question n'est pertinente que si Registre = "Non"*

25. Avez-vous un système d'archivage des registres d'état civil ?

1. Oui  2. Non

26. Si non, quelles sont les difficultés rencontrées ?

*La question n'est pertinente que si Registre 3 = "Non"*

27. Disposez-vous du matériel informatique ?

1. Oui  2. Non

28. Si oui, ce matériel est-il suffisant ?

*La question n'est pertinente que si Informatique = "Oui"*

29. Dans quels états sont les locaux du CEC ?

30. L'espace de travail est-il suffisant ?

1. Oui  2. Non

31. Le centre d'état civil dispose-t-il du courant électrique ?

1. Oui  2. Non

32. Si non, disposez-vous des équipements électriques solaires ?

*La question n'est pertinente que si Electricité = "Non"*

33. Avez-vous besoin d'autres équipements ?

1. Oui  2. Non

34. Si oui, lesquels ?

*La question n'est pertinente que si équipement = "Oui"*

## État financier des CEC

35. Pensez-vous que vous êtes correctement rémunérés ?

1. Oui  2. Non

36. Existe-t-il des personnes non rémunérées dans votre centre d'état civil ?

37. En combien de mois après votre recrutement, avez-vous reçu votre premier salaire ?

38. Disposez-vous un budget de fonctionnement ?

1. Oui  2. Non

39. Si oui, de quel montant par année ?

*La question n'est pertinente que si Budget = "Oui"*

40. Si non, comment faites-vous pour fonctionner ?

*La question n'est pertinente que si Budget = "Non"*

41. Est-ce que vous arrivez à dégager des recettes sur la délivrance de l'acte de naissance ?

1. Oui  2. Non

42. Si oui, de combien par mois ?

*La question n'est pertinente que si Recettes = "Oui"*

43. Comment vous procurez-vous des timbres collés sur les actes de naissances ?

44. Sur quel budget ?

45. Selon vous, quel budget de fonctionnement avez-vous besoin afin de remplir pleinement votre mission ?

# ÉTAT DE LIEUX DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

## (Guide discussion de focus group)

Le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation réalise une étude sur un état des lieux (matériel, humains et financier) des Centres d'État Civil (CEC) sur l'ensemble du territoire national. Les informations recueillies au cours cette mission vont aider le Ministère à proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement des CEC et d'étendre leur couverture géographique. Nous allons vous poser quelques questions sur la situation matérielle, humaine et financière des CEC de votre localité.

### 1. Région

### 2. Commune ou localité (village):

### 3. Ville

### 4. Date de collecte des données

### 5. Nombre d'homme du groupe

### 6. Nombre de femmes du groupe

### 7. Combien sont-ils à avoir des papiers d'identité ?

### 8. Pourquoi certains n'ont pas de papiers d'identité ?

## SITUATION MATERIELLE, HUMAINE ET FINANCIERE DES CEC

### 9. Connaissez-vous les différents centres d'état civil existant dans votre région ?

1. Oui  2. Non

### 10. Si oui, lesquels ?

*La question n'est pertinente que si Region = "Oui"*

### 11. Quel est celui qui est le plus proche de votre localité ?

### 12. Comment qualifiez-vous la situation matérielle du centre d'état civil de votre localité ?

### 13. Qui enregistre les naissances dans les localités où il n'y a pas de CEC ?

### 14. Selon vous, le personnel d'état civil est-il suffisant pour le bon fonctionnement du CEC ?

### 15. Comment jugez-vous les délais de traitement de vos

### 16. Si long, comment l'expliquez-vous ?

*La question n'est pertinente que si Délais = "Long"*

### 17. Si court, comment l'expliquez-vous ?

*La question n'est pertinente que si Délais = "court"*

### 18. Etes-vous satisfait de services rendus par les agents des CEC ?

1. Oui  2. non

### 19. Si non, pourquoi ?

*La question n'est pertinente que si Services = "non"*

### 20. Selon vous, le CEC de votre localité dispose-t-il tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement ?

### 21. Existe-t-il des jours ou des périodes où le CEC est fermé ?

1. Oui  2. Non

42

### 22. Si oui, pourquoi ?

## PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

**23. Pensez-vous que le CEC de votre localité est loin de votre zone de résidence ?**

**24. D'après vous, est-il nécessaire de construire des nouveaux CEC ?**

1. Oui  2. Non

**25. Si oui, dans quel lieu doit-on les mettre ?**

La question n'est pertinente que si New = "Oui"

**26. Pensez-vous qu'il est nécessaire de mettre en place des équipes mobiles d'état civil à l'instar de la caravane médicale ?**

**27. Selon vous, quels sont les besoins matériels les plus importants du CEC pour améliorer son efficacité ?**

**28. D'après vous, le personnel du CEC a-t-il besoin des formations ?**

1. Oui  2. Non

**29. Si oui, dans quel domaine ?**

La question n'est pertinente que si CEC1 = "Oui"

**30. Selon vous, qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer la couverture géographique de votre CEC ?**

**31. D'après-vous, quels rôles jouent les élus locaux dans l'enregistrement des naissances ?**

## ÉTAT DE LIEUX DES CENTRES D'ÉTAT CIVIL EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Ces questions élaborées dans le cadre d'un travail d'expertise, réalisé pour le compte du Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur Chargé de la Décentralisation en collaboration avec UNICEF, s'adressent à des personnes ressources qui ont occupé des postes de haute responsabilité au sein du ministère de l'Intérieur ou d'autres institutions nationales (conseils régionaux et communes ) intervenant dans le domaine de l'état civil particulièrement sur l'enregistrement des naissances.

### INFORMATIONS GENERALES DE LA PERSONNE RESSOURCE

1. Nom de la personne interviewé

2. Nom de l'organisme d'appartenance

3. Statut

4. Responsabilités exercées dans le centre d'état civil

5. Nombre d'années en poste

### Situation matérielle, financière et humaine

6. Dans quelles régions du pays, avez-vous occupé ou occupez-vous des postes de responsabilité ?

7. Combien de centre d'état civil existaient ou existent dans ces régions durant votre période d'affectation ?

8. Pouvez-vous nous décrire la situation matérielle des CEC durant votre période de service?

9. Quels étaient ou sont les moyens financiers dont disposaient ou disposent les CEC pour leurs fonctionnements ?

10. Ces moyens étaient-ils / sont-ils suffisants ou étiez-vous / êtes-vous confrontés à des difficultés financières?

1. Oui  2. Non

11. Si oui, lesquelles ?

La question n'est pertinente que si Diff = "Oui"

12. Selon vous, les personnels des CEC étaient-ils ou sont-ils suffisants en nombre et compétent durant votre période de service?

13. Quelles sont les raisons et comment faisiez-vous ou faites-vous pour assurer le bon fonctionnement des CEC ?

### Propositions et recommandations

14. Selon vous, comment peut-on améliorer la situation matérielle des CEC existants ?

15. Quels sont les moyens financiers nécessaires pour

16. Faut-il augmenter l'effectif du personnel dans les CEC ?

44

17. Le personnel a-t-il besoin de formation ?

1. Oui  2. Non

**18. Si oui, dans quel domaine ?**

La question n'est pertinente que si Formation = "Oui"

**19. Comment s'assurer que les CEC enregistrent tous les enfants dans les zones qu'ils doivent couvrir y compris les enfants nomades, enfants migrants, etc.... ?**

**20. Dans les zones rurales, comment peut-on étendre la couverture géographique des CEC ?**

**21. De manière générale, quelles sont les insuffisances et les besoins?**

**22. Selon vous, quels sont les moyens que vous préconiserez et les modalités pour enregistrer à temps tous les enfants nées à Djibouti et la délivrance de l'acte de naissance ?**

**23. Selon vous, quels sont les moyens et les modalités d'implantation des nouveaux CEC dans les zones les plus reculées du pays ?**

**24. Qui pourrait être en charge d'enregistrer les enfants dans les zones les plus reculées n'ayant pas de CEC ?**

**25. Que pensez-vous de la mise en place d'équipe mobile d'état civil dans les zones rurales les plus éloignées ?**

**26. Comment financer et comment mettre en place ces équipes mobiles ?**

**27. Quels sont les acteurs à impliquer dans ces équipes mobiles ?**

**28. Selon vous quelles sont les insuffisances et les besoins des CEC ?**

**29. D'après votre longue expérience, quels sont les principaux aspects à améliorer dans la gestion des CEC ?**

- 1. Délais d'enregistrement
- 2. Accessibilité aux CEC, Locaux
- 3. Equipement
- 4. Qualité des services rendus
- 5. Disponibilité des agents
- 6. Autres

## Liste des personnes rencontrées

### 1. Région de Tadjourah

Préfet  
1er Adjoint du Préfet  
2eme Adjoint du Préfet  
Vice-Président du Conseil Régional,  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil  
Médecin chef du Centre Médical Hospitalier

#### 1.1 Randa

Sous-Préfet  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil  
Communautés locales (hommes et femmes)

#### 1.2 Addailou

Directeur de l'école primaire  
Principal di collègue

#### 1.3 Dorra

Sous-préfet  
Communautés locales (hommes et femmes)  
Okals

#### 1.4 Lac Assal

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil  
Communautés locales (hommes et femmes)

### 2. Région d'Obock

Préfet  
Vice-Président du Conseil Régional,  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil  
Médecin chef du Centre Médical Hospitalier

#### 2.2 Alaili-Daba

Préfet  
Communautés locales (hommes et femmes)

#### 2.3 Khor-Angar

Sous-préfet  
Communautés locales (hommes et femmes)

### **3. Région de Dikhil**

Préfet  
1er Adjoint du Préfet  
Président du Conseil Régional  
Vice-Président du Conseil Régional  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil  
Médecin chef du Centre Médical Hospitalier

#### **3.1 Asa-Eyla**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil

#### **3.2 Yoboki**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil  
Communautés locales (hommes et femmes)

#### **3.3 Mouloud**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil

### **4. Région d'Ali Sabieh**

Préfet  
Président du Conseil Régional  
Vice-Président du Conseil Régional  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil

#### **4.1 Holl-Holl**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil

#### **4.2 Ali-Addé**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil  
Communautés locales (hommes et femmes)

### **5. Région d'Arta**

1er Adjoint du Préfet  
Président du Conseil Régional  
Président du Conseil Régional  
Responsable de l'Etat Civil

#### **5.1 Damerjog**

Sous-préfet  
Responsable de l'Etat Civil

### **5.2 Karta**

Sous-préfet  
Communautés locales (hommes et femmes)

## **6. Ville de Djibouti**

### **6.1. Service Central d'Etat Civil**

1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire  
Responsable de l'Etat Civil

### **6.2. Commune de Balbala**

Président de la Commune  
Responsable de l'Etat Civil

### **6.3. Commune de Boulaos**

Président de la Commune  
Responsable de l'Etat Civil  
Agents d'Etat Civil

Responsable des antennes de la maternité de DAR ALHANAN, Al-RAHMA,  
PK 12, WARABALEY, HAYABLEH, HOPITL SOUDANAIS

### **6.3. Commune de Ras-Dika**

Président de la Commune  
Responsable de l'Etat Civil

## **7. Autres personnes ressources clés**

1. Mr. Moussa Djama Geudi, ancien Commissaire de Dikhil et Directeur de la Réglementation au Ministère de l'Intérieur,
2. Mr. Dini Bourhan, ancien Commissaire de Dikhil, ancien Directeur de la Population et Chef de Cabinet de la Primature
3. Mr. Mohamed Omar, Conseiller Technique du Ministère de l'Intérieur
4. Mr. Ahmed Omar, Directeur de la Population
5. Mr. Atteyeh, Ancien Préfet d'Arta
6. Mr. Houssein Kayad, Ancien Maire de Djibouti

